

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de S GENEST), C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, G DOZ, M CEYSSON, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Procurations : 6

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 4/06/2024

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : JP LARDY, K ESSAYAR, C HADDAD, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Convention avec la commune d'Aubenas pour l'entretien de la gare routière.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la commune d'Aubenas ont passé une convention technique et financière pour le passage de la balayeuse de la commune d'Aubenas sur le site de la gare routière d'Aubenas afin d'assurer l'entretien des quais et des voiries du site.

La convention actuelle s'est terminée en avril dernier.

Afin d'assurer la continuité de l'entretien de la gare, il est proposé une nouvelle convention pour 3 ans, selon les mêmes modalités techniques et avec une évolution du coût de passage de 200 € TTC à 230 € TTC (ce montant n'ayant pas été réévalué depuis 2018).

Le projet de convention à intervenir précise les éléments suivants :

- Intervention de la balayeuse trois fois par mois de septembre à juin inclus (10 mois) et 2 fois par mois en juillet et août, soit 34 passages sur l'année.
- Coût global de la prestation à l'année pour 34 passages effectifs : 7 820 € TTC.
- La commune d'Aubenas dresse, en collaboration avec le service Tout'enbus, en début d'année, un planning annuel des dates et heures d'interventions.
- Le paiement s'effectue en une fois à la fin de chaque année civile en fonction du nombre de passages réellement effectués, après vérification par le service Tout'enbus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention, ci-jointe annexée, pour une durée de 3 ans ;
- D'autoriser Président à signer ladite convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget annexe TOUT ENBUS.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 juin 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240611-DEL11062024-12-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024